

APFUCC, Congrès de Victoria
Assemblée Générale Annuelle des Membres
Université de Victoria
le lundi 3 juin 2013
Édifice Engineering / Computer Science 124
16h00 – 18h00

Ordre du jour révisé

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal 2012 (Waterloo 2012 ; pv du 28 mai 2012 ci-joint par Richard Spavin, secrétaire)
3. Affaires découlant du procès-verbal 2012
4. Rapport de la présidence (Janice Best)

Congrès 2013 : inscriptions et bilan

Modérateur / modératrice de la liste de diffusion électronique (démission d'Élise Lepage)

Représentant.e auprès de la Fédération canadienne des sciences humaines (fin du mandat de Stéphanie Nutting)

Annulation du Programme d'aide et de subvention de voyage aux sociétés savantes (PASVSS) ; nouvelle politique de remboursement des participant.e.s étudiant.e.s

Nouvelle loi canadienne sur les organisation à but non-lucratif (2011) ; date limite pour la transition en vertu de la loi BNL le 17 octobre 2014 ; guide de transition :

http://www.ic.gc.ca/eic/site/cd-dgc.nsf/fra/h_cs04954.html

Comité pour la révision des lettres patentes de l'APFUCC (révisions qui devront être approuvées lors de l'AG de 2014)

5. Rapport de la représentante de l'APFUCC auprès de la Fédération canadienne des sciences humaines (Stéphanie Nutting)
6. Rapport de la représentante locale (Yvonne Hsieh) : Banquet du soir
7. Rapport de la vice-présidence (Jorge Calderón) :

Proposition de modification aux règlements pour le prix pour la meilleure communication estudiantine (ci-jointe)

8. Rapport du secrétariat à la trésorerie (Romira Worvill) (ci-joint)
9. Rapport de la direction de la programmation (Dawn Cornelio)
10. *Voix plurielles* : Rapport de la Directrice de la revue (Catherine Parayre) (ci-joint)
11. Rapport de l'éditeur en chef des *Public'* de l'APFUCC (Sébastien Côté) (ci-joint)
12. Congrès 2014, Brock University (24 au 30 mai)

Propositions d'ateliers
Représentant.e régionale.e

13. Autres affaires

Proposition :

Prix de la meilleure communication par un(e) jeune chercheur(e)

Chaque année l'APFUCC décerne le Prix de la meilleure communication présentée lors du colloque annuel par un(e) jeune chercheur(e). Le prix est remis soit à un(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un programme de maîtrise ou de doctorat, soit à un(e) chercheur(e) postdoctoral(e). Le nom du/de la lauréat(e) est annoncé lors du banquet de l'APFUCC.

Conditions d'admissibilité:

- Il faut être un(e) étudiant(e) de maîtrise ou de doctorat ou bien un(e) chercheur(e) postdoctoral(e) dans une université reconnue.
- Il faut être un membre en règle de l'APFUCC.
- Il faut que la communication ait été préalablement acceptée par les organisateurs du colloque annuel de l'APFUCC.
- Il faut être inscrit officiellement au colloque annuel de l'APFUCC et présenter la communication.
- Il faut envoyer par courriel le texte de la communication au/à la vice-président(e) au moins deux semaines avant le début du colloque annuel.
- Le texte d'au moins 8 pages et d'un maximum de 10 pages doit être dactylographié à double interligne en caractères Times New Roman de 12 points.

Le comité d'évaluation est présidé par le/la vice-président(e) de l'APFUCC. Et le/la président(e) du comité choisit au moins un autre membre pour faire partie du comité.

L'évaluation de la communication est fondée sur le texte de la communication. Les principaux critères d'évaluation sont les suivants :

- La pertinence et l'importance du sujet de recherche dans le cadre des études françaises, québécoises et francophones.
- La contribution des résultats de recherche à l'avancement des connaissances en études littéraires.
- La qualité du français et du style d'écriture.

Le texte de la meilleure communication sera publié dans la revue *Voix plurielles*. Le/la lauréat(e) pourra retravailler la communication afin de rédiger un article de 15 à 20 pages.